

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2024/216**

*(prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal)*

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE SITUÉ AUX ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 44, A PROXIMITÉ DU STADE JEAN BRESTEL

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 27°,

**VU** le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

**VU** le Contrat d'Intérêt National (CIN) aux Franges de la Plaine de Pierrelaye du 21 mars 2017, impliquant notamment la réalisation d'équipements publics adaptés à la dynamique démographique de la Ville,

**VU** le projet de création d'un nouveau gymnase, équipement sportif multisport nécessaire pour faire face à la demande croissante des différents utilisateurs, permettant de désengorger l'actuel gymnase tout en proposant de nouveaux créneaux à des associations sportives en plein développement,

**CONSIDERANT** que les caractéristiques de ce projet de nouveau gymnase en charpente bois et couverture toile, qui comporte également la réalisation d'une aire de stationnement ouverte au public, nécessitent le dépôt d'un permis de construire conformément aux articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

**DECIDE****Article 1 :**

De déposer une demande de permis de construire pour le projet de création d'un gymnase visant à améliorer les conditions d'accueil ainsi qu'à faciliter l'accessibilité aux équipements sportifs, en ce compris l'ensemble des aménagements extérieurs à proximité du stade Jean Brestel à Méry-sur-Oise, et de signer tous les documents afférents à cette demande.

**Article 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
- la Direction des Services Techniques de la Ville de Méry-sur-Oise,
- la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable de la Ville de Méry-sur-Oise,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise

Le 9 octobre 2024

Le Maire



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil  
Départemental du Val d'Oise